

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réser  
au  
Monite  
belge**\*16029425\***

Tribunal de Commerce

**15 FEV. 2016**Brabant Wallon  
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/02/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0859.574.705

Dénomination

(en entier) : **PERSI**

Forme juridique : Société anonyme

Siège <sup>AS60</sup> ✓ PERWEZ, Avenue des Moissons, 26**Objet de l'acte : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PERSI qui s'est tenue en son siège social à Perwez, Avenue des Moissons, 26, le 11 février 2016 il résulte que

l'assemblée valablement constituée et apte à délibérer et à voter sur le point à l'ordre du jour.

**DELIBERATION**

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré prend la résolution suivante :

**1. NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR**

L'assemblée générale décide à l'unanimité de désigner Monsieur François ROBILLARD en qualité d'administrateur à dater de ce jour pour une durée de six ans.

Les mandats des autres administrateurs et de l'administrateur délégué sont confirmés.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale valide tous engagements pris antérieurement par Monsieur François ROBILLARD, pour le compte de la société, en tant que représentant de la société

**VOTE**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait analytique conforme.

Copie du PV est envoyée en même temps que les présentes au Tribunal de Commerce compétent.